MOKRI DÉMENT TOUTES FRICTIONS :

«Nos partenaires de la CNLTD comprennent notre démarche»

Pas de contradiction entre son action au sein de la Coordination des libertés et de la transition démocratique (CNLTD). Le chef de file du MSP estime qu'en tant que parti politique, il jouissait d'une liberté d'action, ajoutant que ses partenaires au sein de la CNLTD comprenaient parfaitement sa démarche.

Nawal Imès - Alger - (Le Soir) - Point de friction au sein de la CNLTD après l'annonce de l'initiative politique du MSP. C'est le président du MSP qui l'affirme au lendemain d'une réunion de ladite coordination au cours de laquelle Abderrezak Mokri a eu à clarifier les contours de son projet politique. Le numéro un du MSP considère que la CNLTD n'est nullement un parti politique mais un cadre de concertation dans lequel chaque formation politique jouissait d'une liberté de mouvement. Son parti, dit-il, a estimé que l'aggravation de la situation politique du pays était propice au lancement d'une telle initiative pour expliquer la gravité de la situation et la nécessité d'aller vers un changement et pour tenter d'avoir de nouveaux alliés. Le pouvoir politique, dit-il, est en difficulté et en faillite et la crise économique ne fait que l'enfoncer davantage. C'est de ce contexte que veut profiter le MSP pour interpeller ce même pouvoir.

Une «prise de contact» qui, dit-il, aurait pu se faire dans le cadre de la CNLTD puisque «aucun des partis politiques membres de la Coordination n'est opposé à un dialogue avec ce même pouvoir même si ses membres ne se font pas, dit-il, d'illusion sur la réponse de ce dernier. Actuellement, dit-il, deux initiatives sont en compétition : celle de la CNLTD et celle du FFS. L'invité du forum de *Liberté* estime que le FFS œuvre à fractionner l'opposition et a fini par brouiller les pistes en semant l'amalgame au sujet de la philosophie de la CNLTD qui n'a jamais fermé la porte à un dialogue avec le pouvoir, contrairement à ce que veut faire croire le FFS. La transition négociée avec le pouvoir est inscrite noir sur blanc sur la plateforme donnant naissance à la Coordination des libertés. Avec quelle partie le MSP va-t-il discuter ? Avec les institutions, répond Mokri, à savoir la présidence et le gouvernement entre autres, même s'il avoue qu'il est difficile d'identifier les tenants réels du pouvoir. Interpellé au sujet du projet de révision de la Constitution, le président du MSP répond qu'il «n'y a pas amendement. Rien n'est proposé». Il estime qu'il ne s'agit là que de manœuvres pour faire diversion. Cette démarche, dit-il, ne concerne nullement sa formation politique.

N. I.

Photo : DR

Abderrezak Mokri.

«Si Soltani veut ma place, qu'il le fasse par la voie légale»

Peu disposé à commenter les récents propos de Bouguerra Soltani, le président du MSP a fini par céder après insistance des journalistes en affirmant qu'il n'était nullement «en colère» contre l'ancien président du mouvement. Mokri affirme que son mouvement n'était nullement policier et tolérait la liberté d'expression pour tous.

«Si Soltani veut ma place, qu'il le fasse par la voie légale», dit-il, affirmant que les propos de Soltani ne portaient pas préjudice à son mouvement et que cela ne l'inquiétait nullement. La ligne du parti n'est cependant pas discutable, avertit Mokri. C'est celle de l'opposition et du non-retour au gouvernement sauf en cas de tenue d'élections libres. C'est une option entérinée par le congrès et confirmée par le récent Madjliss Echoura à l'unanimité et nul ne peut le contester.

N. I.

SOLUTION «PACIFIQUE» ET «CONSENSUELLE» DE LA CRISE LIBYENNE

L'approche algérienne soutenue par l'Italie

En prévision de la tenue de la 3e réunion algéro-italienne de haut niveau, prévue durant le premier semestre 2015, le ministre italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Paolo Gentiloni, est, depuis hier, à Alger pour une visite de travail.

Salah Benreguia – Alger (Le Soir) - Au menu de cette visite, le renforcement de la coopération notamment économique entre les deux pays ainsi que les questions d'ordre politique. Hier, lors d'un point de presse tenu au siège du ministère des Affaires étrangères, le chef de la diplomatie italienne a dit tout le bien qu'il pense de l'Algérie. Interrogé sur le conflit libyen et l'approche plaidée par l'Algérie, ce dernier a fait savoir que son pays et l'Algérie «sont convaincus qu'il n'existe pas de solution dans la division du pays (Libye), ni de solution militaire possible, mais qu'il est nécessaire d'encourager un processus de réconciliation entre les différentes parties». Pour M. Gentiloni, les deux pays «partagent totalement et soutiennent le travail de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations-Unies pour la Libye». La question libyenne «qui a pris beaucoup de temps» dans les discussions entre les deux parties doit trouver, selon le chef de la diplomatie algérienne, une solution «pacifique» et «consensuelle». «Nous sommes en parfait accord sur le fait que nous cherchons à promouvoir une solution pacifique, consensuelle impliquant toutes les parties libyennes à l'exclusion des groupes terroristes identifiés comme tels par le Conseil de sécurité des Nations-Unies», selon Ramtane Lamamra. Et d'ajouter que les efforts du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Libye et chef de la Misnul, Bernardino Léon, «doivent être soutenus par toutes les bonnes volontés à travers le monde et en Libye en particulier». « C'est ce que nous faisons, nous Algériens et Italiens, et nous continuerons de garder un contact étroit de consultations régulières et d'harmonisation de nos efforts conjoints à toutes les étapes du processus», a-t-il précisé. Sur le volet économique, l'Algérie demeure un partenaire «fiable» pour l'Italie. Et l'Algérie pourrait même devenir une alternative à la Russie, étant en disgrâce avec l'Europe, dans l'approvisionnement de son gaz naturel. D'ailleurs, l'Italie par la voie de son ministre des Affaires étrangères, demeurait intéressée par le projet Galsi, consistant à relier l'Algérie et l'Italie par un gazoduc. «Nous sommes intéressés par le projet Galsi et nous soutenons l'idée d'une diversification des ressources en matière d'énergie», a-t-il répondu à une question d'un confrère. Toujours à propos de la relation économique entre les deux pays, le conférencier a mis en valeur la nécessité d'une coopération plus accrue entre les entreprises des deux pays.

S. B.

INFORMEL

L'amnistie fiscale n'est pas encore d'actualité

Même si toutes les tentatives de juguler l'informel ont échoué, les pouvoirs publics refusent encore d'opter pour la solution de l'amnistie fiscale. C'est ce que le ministre du Commerce, Amara Benyounès, laisse entendre.

Participant à une journée d'études sur l'économie et le marché informel, organisée hier à l'hôtel El Aurassi par le ministère du Commerce en collaboration avec l'Ecole des hautes études commerciales d'Alger (EHEC), Amara Benyounès a affirmé que l'amnistie fiscale des opérateurs activant dans l'informel n'est pas à l'ordre du jour.

Or, cette option aurait été opportune dans la mesure où en contrepartie d'une certaine indulgence, les opérateurs informels acceptent de remplir leurs obligations notamment fiscales. Ce qui permettrait à l'Etat d'engranger des recettes financières importantes, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars à l'instar de ce qui a été opéré au Maroc notamment.

Une opportunité que le directeur des études, de la prospective et de l'information économique au ministère du Commerce, Hadji Abdenour, évoquera. Ainsi, il estimera, en marge des travaux, que l'Algérie devra aller «tôt ou tard» vers l'amnistie même si la question ne se pose pas actuellement. Certes discriminatoire vis-à-vis des opérateurs économiques qui assument leurs responsabilités fiscales, l'amnistie peut être compréhensible, légitimée si des conditions d'équité, de morale et de transparence étaient remplies.

Cela étant, l'amnistie fiscale s'avère cependant une solution incontournable en Algérie dans la mesure où toutes les actions tentées, les démarches entreprises pour mettre un terme à ce fléau dont le ministre du Commerce a reconnu l'ampleur et qui représenterait entre 15% et 35%, voire 45% de l'économie nationale, ont pourtant échoué. Qu'il s'agisse d'actions répressives, une démarche inopportune selon le Dr Allaouat Farid, maître de conférences en sciences de gestion à EHEC – Alger, ou de la mise en œuvre de facilitations, exonérations et autres mesures de type incitatif, davantage opportunes selon cet enseignant et consultant, ou des actions de contrôle, régulation et développement des infrastructures commerciales et de la grande distribution ainsi que le programme d'éradication des marchés informels.

A ce propos, le directeur des études au ministère du Commerce indiquera que l'opération d'éradication, lancée depuis 2011, n'est concrétisée qu'à hauteur de 64% à la fin 2014. Sur les 1 368 marchés informels recensés initialement, seulement 872 espaces ont été éradiqués, relève ce responsable qui note que sur les 41 949 opérateurs informels, seulement 18 878 ont pu ou voulu être réinsérés.

Notons que le département d'Amara Benyounès a concédé la réapparition de l'informel dans les espaces censés assainis, quelque 103 marchés réinvestis, dont 57 dans la wilaya d'Alger, ayant été recensés à travers le pays. Un retour de l'informel explicable dans la mesure où les divers programmes de développement infrastructurel, déjà lancés ou potentiels (réalisation de marchés de proximité, marchés couverts et autres marchés de détail et de gros…) enregistrent des retards et que les commerçants informels sont souvent peu enclins à accepter les solutions qui leur sont proposées. Outre le fait que l'Algérie est «très très en retard» dans le domaine de la grande distribution, comparativement à d'autres pays voisins.

C'est ce que notera le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère du Commerce, Aït Abderrahmane Abdelaziz, qui indique que notre pays compte seulement 5 hypermarchés, 232 supermarchés et 1 587 superettes. Un retard que la finalisation d'un Schéma national directeur des infrastructures commerciales devrait combler, laisse-t-il entendre. Et un retard dans le développement de la grande distribution, celle-ci représentant une part de 2% dans l'activité commerciale contre 18% pour la Tunisie et 12% pour le Maroc, que le docteur en sciences économiques et professeur à EHEC – Alger, Abdennour Nouiri, explicitera notablement par une certaine réticence des consommateurs, l'environnement peu propice et l'inadéquation des pratiques stratégiques des enseignes déjà existantes, outre la faiblesse de la formation managériale et l'absence d'une législation dans le domaine de l'urbanisme commercial.

Or, l'Algérie peine encore à maîtriser le développement de l'informel, même si Amara Benyounès assurera, sans être explicite, qu' «il y a des pratiques, des activités qui ne seront plus jamais tolérées».

Cherif Bennaceur